Soixantième année. - N ° 199 A Vendredi 16 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3961

73 – SAVOIE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHAMBÉRY

Extrait de jugement

Date : 19 mai 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
RESIDENCE "LES PLATIERES".
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : Val Claret, 73320 Tignes.
Complément de jugement : Ordonnance du 2 juillet 2026, désignant au visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 la SELAS AJUP, prise en la personne de Maître Eric ETIENNE-MARTIN, 16 boulevard de la Colonne, 73000 Chambéry, en sa qualité d'Administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis Val Caret à 73320 Tignes. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de Maître Eric ETIENNE-MARTIN, dans un délai de trois mois à compter de la publication au BODACC. L'ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances en application du 1 de l'article 29-3 de la loi du 10 juillet 1965, soit douze mois. N° RG : 2026-00094400